Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260324-DEL2026_12-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. DUQUENOY Clément à M. ALLAIN Stéphane

A été nommée secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/12 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,
Il est proposé de procéder au vote à main levée pour la création de 4 postes d'adjoints.

Apres avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la création de 4 postes d'adjoint au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Jean Michel CHOQUET

